

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 795 ,00 €	1 795,00 €
Recettes	1 795, 00 €	1 795,18 €

L'excédent de clôture de l'exercice 2015 est de 0,18 €

Après que le maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus met au vote le Compte administratif 2015 de la Zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 de la zone artisanale.

2016-03-03-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la zone artisanale.

2016-03-04-COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT COMMUNAL BEG TY MEUR

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2015 du lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	337 392,00 €	267 411,86 €
Recettes	337 392,00 €	65 261,00 €

Le déficit de clôture est de 202 150,86 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	192 503 ,00 €	0
Recettes	192 503,00 €	0

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2015 de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Lotissement Beg Ty Meur.

2016-03-05-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Lotissement.

2016-03-06-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,
Considérant un déficit de fonctionnement de 202 150,86 €
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du l'exercice 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation suivante :
. **002** (déficit antérieur reporté) : 202 150,86 €

2016-03-07- BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016 du Lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 299 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du Lotissement.

2016-03-08- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Arrivée de Monsieur Dominique GUEGO à 18H30

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2015 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	90 341 ,00 €	67 861,14 €
Recettes	90 341,00 €	95 485,09 €

L'excédent de clôture est de 27 623,95 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	585 573 ,00 €	378 102,41 €
Recettes	585 573 ,00 €	147 052,77 €

Le déficit de clôture est de 231 049,64 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2015 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 de l'Assainissement.

2016-03-09- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de l'assainissement.

2016-03-10-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,
Considérant un excédent de fonctionnement de 27 623,95 €
Considérant un déficit d'investissement de 231 049,64 €
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (Déficit d'investissement reporté) : 231 049,64 €
. 1068 (Autres réserves) : 27 623,95 €

2016-03-11- BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Arrivée de Madame Armelle ANDRE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016 de l'Assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 88 962,00 €

- Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 507 003 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement.

2016-03-12- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2015 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 620 104,23 €	1 233 401,96 €
Recettes	1 620 104,23 €	1 724 719 ,37 €

L'excédent de clôture est de 491 317,41 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 195 090,23 €	802 287,62 €
Recettes	1 195 090,23 €	678 343,71 €

Le déficit de clôture est de 123 943,91 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus doit

mettre au vote le Compte administratif 2015 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015.

2016-03-13- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la commune.

2016-03-14-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant un excédent de fonctionnement de 491 317,41 €

Considérant un excédent de fonctionnement de 0,18 € dans le compte administratif du budget de la zone artisanale clôturé par délibération du 02 décembre 2015 à la suite du transfert de la zone à la Communauté de communes de la Presqu'île

Considérant un déficit d'investissement de 123 943,91 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (déficit antérieur reporté) : 123 943,91€

. 1 068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 491 317,59 € (dont 0,18 € résultat de clôture budget de la zone artisanale)

2016-03-15-TAUX D'IMPOSITION 2016

La mise en œuvre du Budget Primitif 2016 suppose une recette fiscale de 739 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition pour 2016 :

T.H. 14,93 %

T.F.B. 19,56 %

T.F.N.B. 74,53 %

2016-03-16-BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 5 99 164,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 011 404 ,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 de la Commune.

2016-03-17-COMPTES ADMINISTRATIF 2015 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2015 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	955 537,00 €	922 271,02 €
Recettes	955 537,00 €	898 357,00 €

Le déficit de clôture est de 23 914,02 € .

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	489 830,00 €	161 207,19 €
Recettes	489 830,00 €	167 342,98 €

L'excédent de clôture est de 6 135,79 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2015 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Port de Plaisance.

2016-03-18-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Port de Plaisance.

2016-03-19-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU PORT DE PLAISANCE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant un déficit de fonctionnement de 23 914,02 €

Considérant un excédent d'investissement de 6 135,79 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

.002 (déficit antérieur reporté) : 23 914,02 €

.001 (excédent d'investissement reporté) : 6 135,79 €

2016-03-20-BUDGET PRIMITIF 2016 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 080 848,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 362 285,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du Port de Plaisance.

2016-03-21- PORT DE PLAISANCE - AVENANT N°3 (décision ajournée)

2016-03-22 - PORT DE PLAISANCE : TRAVAUX DE SECURITE DE LA PORTE DU BASSIN A FLOT -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER expose au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de sécurité de la porte du bassin à flot pour un montant estimé à 105 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce projet dans le cadre de la mise en sécurité de la porte du bassin à flot et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

2016-03-23 - PORT DE PLAISANCE : RESTRUCTURATION DE LA CALE DU YACHT CLUB : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016

Rapporteur : M Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER expose au Conseil Municipal le projet de restructuration de la cale du Yacht Club. Les travaux ont été estimés à 90 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux,
- de solliciter une subvention au titre de la DETR au titre du programme 2016,
- d'adopter le plan de financement de cette opération ci-dessous :

	Montant H.T.	Pourcentage
DETR	27 060,00 €	30 %
Autofinancement	63 140,00 €	70 %
Total	90 200,00 €	100,00%

2016-03-24 - PORT DE PLAISANCE : RESTRUCTURATION DE LA CALE DU YACHT CLUB -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Mr BUZULIER

Monsieur BUZULIER expose au Conseil Municipal le projet de restructuration de la cale du Yacht Club au port de plaisance pour un montant de 90 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal envisage à l'unanimité la restructuration de la cale du Yacht Club et sollicite une subvention au Conseil Départemental.

2016-03-25-MISE EN OEUVRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL- TERRAIN APPARTENANT A LA SCI TOLAUNI

Rapporteur : M. le Maire

Le maire informe l'assemblée que le terrain cadastré section C n° 3114 sur lequel la SCI TOLAUNI envisage de construire un bâtiment n'est pas desservi par les équipements suivants : eau potable – électricité – assainissement eaux usées.

Le coût des travaux nécessaires à la viabilisation de ce terrain s'établit par équipement à :

- assainissement eaux usées : 13 875,82 € (devis VEOLIA)

Il propose, en application des articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme, d'instituer un projet urbain partenarial (PUP) et de mettre à la charge du constructeur l'intégralité du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation du terrain cadastré section C n° 3114
- autorise le maire à signer une convention de projet urbain partenarial avec le propriétaire concerné
- fixe à 100 % du coût des travaux le montant de la participation due au titre du PUP
- dit que l'exonération de la taxe d'aménagement (TA) sera de 10 ans à compter de la signature de la convention

2016-03-26-MOTION DE SOUTIEN A L 'ENSEIGNEMENT BILANGUE AU COLLEGE ERNEST RENAN DE MINIHY-TREGUIER

Monsieur Le Maire présente la motion de soutien relative au maintien de l'enseignement bilangue au collège Ernest Renan de Minihy-Tréguier.

« Nous, parents d'élèves du collège Ernest Renan de Minihy-Tréguier, nous sollicitons votre soutien pour le maintien de l'enseignement bilangue.

OUI, nous soutenons l'équipe pédagogique qui a toujours su répartir les élèves bilangues dans toutes les classes afin de garantir une mixité sans promouvoir l'élitisme, dans un souci de garantir la réussite pour tous.

OUI, nous soutenons l'égalité des chances dans les territoires ruraux en privilégiant une éducation de qualité pour tous. L'enseignement public doit offrir un choix linguistique réel et un apprentissage sérieux de manière à rester attractif pour tous. Demain, les options ne seront accessibles qu'à Lannion.

OUI, nous combattons avec vous le contournement de la carte scolaire en proposant partout l'accès aux options aussi dans les établissements publics ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 14 voix pour et 2 abstentions cette motion de soutien relative au maintien de l'enseignement bilangue au collège Ernest

Renan de Minihy-Tréguier.

2016-03-27 DESHERBEUR MECANIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a signé une charte de désherbage en 2010. La commune souhaite acquérir un désherbeur mécanique pour un montant de 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

2016-03-28-QUESTIONS DIVERSES

Mme LE COQ interroge M le Maire sur sa vision du port et sur ses prises de position relatives au transfert de compétence portuaire.

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a transmis à M le Président de la Communauté de Communes lui demandant de bien vouloir faire connaître la position du Conseil Communautaire sur son éventuelle candidature .

La commission générale se réunira le lundi 21 mars à 18 H 30 pour en débattre.

Dans l'immédiat, seul le Conseil départemental a candidaté.

2016-03-29-INFORMATIONS DIVERSES

Le Styx, bâtiment GPD de la Marine Nationale fera escale dans sa ville marraine du 26 au 28 mai prochains.

La séance est levée à 22H00